

Commission sur les services aux citoyens

Rapport de consultation et recommandations sur

***L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME
DE PROPRETÉ À MONTRÉAL***

**Rapport déposé au conseil municipal
Le 19 juin 2006**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

*M. Jean-François St-Onge
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-
Extension*

Membres

*M. Ross Blackhurst
Arrondissement de Lasalle*

*M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-
Laurent*

*Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-
des-Prairies-Pointe-aux-
Trembles*

*M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-
Extension*

*Mme Clementina Teti-
Tomassi
Arrondissement de
Montréal-Nord*

*M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-
Extension*

Montréal, le 19 juin 2006

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les services aux citoyens, le rapport de la consultation publique tenue en mai 2006 concernant l'élaboration d'un programme de propreté à Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 31 mai 2006.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

Jean-François St-Onge
Président

Nicole Paquette
Secrétaire-researchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 4
Le processus d'étude publique	p. 4
L'élaboration d'un programme de propreté à Montréal	p. 5
Les commentaires et opinions des citoyens	p. 7
<i>Un programme essentiel</i>	p.7
<i>Éducation et sensibilisation</i>	p.7
<i>Réglementation</i>	p.8
<i>Organisation du travail</i>	p.8
Les recommandations	p. 9
Annexe	p. 14
Organismes et citoyens ayant présenté des mémoires et des opinions lors de l'assemblée de consultation	

L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE PROPRETÉ À MONTRÉAL

INTRODUCTION

La Commission sur les services aux citoyens a tenu une consultation publique, le 25 mai 2006, en vue de l'élaboration d'un programme de propreté à Montréal. Au cours de cette assemblée, M. Jean-François St-Onge, président de la commission, et M. Frank Venneri, conseiller associé, ont introduit le sujet à l'étude. Par la suite, M. Yves Girard, directeur de l'Unité de propreté et d'entretien a présenté les recommandations d'un groupe de travail en vue d'améliorer la propreté à Montréal et le Plan d'action 2006.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à environ 400 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

L'assemblée publique de la commission comportait une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens et la commission y a entendu douze intervenants. La commission a reçu six documents écrits et ceux-ci sont accessibles sur la page Web de la commission.

Cette consultation a nécessité deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse du personnel de l'Unité de propreté et d'entretien.

LE PLAN D'ACTION 2006

En 2005, un groupe de travail s'est vu confier le mandat d'étudier la question de la propreté à Montréal. Dans un premier temps, le groupe de travail formé de représentants de sept arrondissements, de services corporatifs, de la Société de transport de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de l'Office municipal d'habitation de Montréal et de Postes Canada, a analysé l'offre de service ainsi que les programmes de propreté offerts aux citoyens.

L'activité propreté comprend deux phases distinctes correspondant aux changements opérationnels de la Ville établis à dates fixes soit du 15 mars au 15 novembre et du 15 novembre au 15 mars. Le groupe de travail a ensuite classifié les problématiques observées en fonction de trois axes. Ainsi, il appert que ces problématiques résultent :

- des comportements des citoyens ;
- de l'organisation du travail ;
- de la réglementation en vigueur et du volet inspection.

Parmi les comportements problématiques des citoyens, citons les dépôts illicites d'encombrants, matériaux et autres objets sur la voie publique, dans les ruelles, dans les parcs et sur les terrains vacants, l'affichage sauvage et les graffitis, la propreté de la voie publique (papiers, rebuts) et celle des terrains privés.

Les problématiques observées en regard de l'organisation du travail concernent notamment les délais de collecte des encombrants et des paniers de rues, l'absence de standardisation de la collecte des déchets, la malpropreté découlant du bac ouvert utilisé pour la collecte sélective, la gestion des déchets à la suite d'événements publics, la malpropreté autour des stations de métro et abribus, et enfin, l'absence de concertation entre les différents acteurs et le manque d'équipements.

Quant à la réglementation, elle n'est pas uniforme sur le territoire de la Ville, elle n'est pas suffisamment sévère, les délais de poursuite sont trop longs et on constate un manque de rigueur au niveau de l'application.

Au terme de cet exercice, le groupe de travail recommandait, à court terme, la mise en place d'une campagne de propreté et des actions concertées afin de réduire l'affichage sauvage et les graffitis, d'améliorer la propreté aux abords des stations de métro et abribus et de sensibiliser les citoyens. À moyen terme, le groupe propose la révision de la réglementation et celle de la fonction inspection, l'expérimentation de nouveaux types de contenant pour la collecte sélective, une

meilleure planification des besoins en équipement ainsi que la bonification des opérations dans certains secteurs critiques dont le centre-ville.

Les recommandations à long terme visent l'adoption d'une Politique montréalaise de propreté, la mise en place d'un nouveau modèle organisationnel de livraison de service et le développement d'un réseau de partenaires.

Le printemps dernier, la Ville de Montréal a annoncé la création de l'Unité de propreté et d'entretien et la mise en place de son plan d'action pour l'année 2006. Cette unité avait auparavant établi les priorités d'intervention en fonction d'un budget de 10M\$ octroyé à cette activité pour l'année 2006. Il est à noter que ce montant représente un ajout d'environ 20% au budget actuel de propreté évalué à 56M\$.

Le budget de 10M\$ est réparti comme suit : 3M\$ aux arrondissements, au prorata de leur budget d'opération, et 7M\$ aux secteurs prioritaires dont le centre-ville tel que défini au décret 1229-2005 sur l'agglomération de Montréal. Le premier volet du Plan d'action propreté 2006 permet l'embauche de 120 étudiants, cols bleus et cols blancs pour les brigades de propreté et de 28 inspecteurs additionnels sur le territoire de la Ville. Les brigades ont pour mission d'assurer la propreté sur le domaine public et peuvent collaborer à divers événements organisés dans les arrondissements.

Le deuxième volet du plan d'action porte sur l'embellissement de la Ville et prévoit la plantation de 10 000 arbres au cours des 4 prochaines années. Le troisième volet porte sur l'expérimentation de nouveaux bacs de recyclage dotés d'un filet dans l'arrondissement de Ville-Marie. Parmi les autres actions, 5.5M\$ seront consacrés au centre-ville afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs et développer un partenariat avec les résidants et les organismes. Ainsi, 800 000\$ seront consacrés à l'enlèvement des graffitis et 75 000\$, à des activités éducatives de prévention de ceux-ci.

Le plan d'action prévoit également des indicateurs de performance auxquels les journalistes ont accès. Par ailleurs, en ce qui concerne le volet communications, l'unité s'est dotée d'une signature, diffuse régulièrement des communiqués et exploite ses relations avec les médias et les partenaires. De plus, le plan d'action prévoit la réalisation de sondages en mai, juin et octobre afin de mesurer l'évolution du plan et connaître la perception des citoyens.

LES COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS

Un programme essentiel

Douze intervenants ont pris la parole à l'occasion de l'assemblée publique et la commission a reçu six documents écrits. L'ensemble des intervenants s'est montré favorable à l'élaboration d'un programme de propreté à Montréal et, à l'instar du groupe de travail, leurs commentaires et suggestions ont été regroupés en fonction des trois catégories suivantes : éducation et sensibilisation, réglementation et organisation du travail.

Tous s'entendent sur la nécessité de contrer les dépôts sauvages dans les ruelles, sur les terrains vagues et sur les berges. La commission a constaté également un fort appui en faveur d'une révision de la réglementation actuelle accordant davantage de pouvoirs aux inspecteurs. Cependant, les intervenants considèrent essentiel de prévoir, au programme de propreté, des mesures pour l'éducation et la sensibilisation des citoyennes et citoyens. En effet, les intervenants estiment qu'il ne suffit pas que la Ville ramasse efficacement tous les rebuts encore faut-il, pour le mieux-être collectif, que certains citoyens modifient leurs comportements et adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et conformes à la réglementation.

Éducation et sensibilisation

Les intervenants ont particulièrement insisté sur l'importance d'éduquer et sensibiliser la population et, à ce sujet, ils ont souligné la mission du programme Éco-quartier. Plusieurs représentants d'organismes mandataires de ce programme municipal ont fait état d'activités de sensibilisation auprès de clientèles ciblées ou de la population en général. Ces représentants souhaitent que le partenariat entre la Ville et les Éco-quartiers soit accentué et la compétence de ces derniers, au niveau de la sensibilisation, reconnue. Ils suggèrent également l'élargissement du programme à tous les arrondissements. Tous s'entendent pour dire que des efforts additionnels devront être consentis afin de modifier les comportements problématiques de certains citoyens.

Réglementation

Les intervenants s'entendent sur la nécessité de revoir la réglementation car celle-ci, en plus de différer d'un arrondissement à l'autre, leur apparaît difficilement applicable. La procédure est à leur avis trop longue et la mobilité de la population trop grande dans certains secteurs de la Ville pour que la réglementation soit efficace. On souhaite des règles claires et connues de tous permettant une intervention rapide auprès des contrevenants et assortie d'amendes significatives. Pour certains, la procédure entourant l'établissement de la preuve semble trop complexe et il est suggéré d'intervenir auprès du propriétaire de l'immeuble ou du terrain pour lequel un constat de malpropreté est fait.

Des intervenants réclament également l'intervention de la Ville auprès des compagnies de chemins de fer afin que celles-ci respectent le règlement et fassent l'entretien de leurs terrains. D'autres, un effort particulier pour le nettoyage des berges et des terrains vagues. Une intervenante a déposé une proposition pour un meilleur encadrement de la distribution de publicité ensachée et sa suggestion a soulevé des applaudissements parmi l'assemblée. On réclame également davantage de pouvoirs pour les inspecteurs.

Organisation du travail

Les suggestions du groupe de travail concernant la collecte des encombrants et l'expérimentation d'un nouveau type de bac pour la collecte sélective ont reçu un accueil favorable de l'assemblée. Les difficultés découlant des particularités de certains secteurs ont été soulevées, notamment les questions de densité de la population, de diversité culturelle et de facteurs socio-économiques. Les intervenants estiment que certaines zones ou certains quartiers de la Ville requièrent, en raison de leurs particularités, davantage d'interventions au niveau de la propreté et demandent que la Ville y consacre les efforts et les crédits nécessaires.

Les membres de la commission ont eu l'occasion de discuter largement de l'organisation du travail et ont apporté plusieurs propositions.

LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal doit offrir à ses citoyens un environnement propre et sécuritaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du groupe de travail sur la propreté et les nids-de-poule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal peut intervenir afin de modifier les comportements problématiques de certains citoyens à l'égard de l'environnement et la propreté;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Ville de Montréal de revoir son organisation du travail et la réglementation en vigueur dans le but d'augmenter le niveau de propreté des domaines public et privé;

La commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal élabore, en collaboration avec les arrondissements, un programme de propreté cohérent avec la stratégie des 3R (réduire, recycler, réutiliser) et comportant les volets suivants : éducation du public, révision de l'organisation du travail et révision de la réglementation en vigueur.

Éducation du public

R-2

Que la Ville de Montréal se dote, en collaboration avec les arrondissements et en lien avec les réalités locales, d'un programme de propreté comportant un volet centralisé Éducation du public. Cette section aura pour mandat de concevoir des outils et campagnes de sensibilisation auprès de la population dans le but de modifier les comportements en regard des dépôts sauvages, de l'affichage sauvage et des graffitis, du non-respect des horaires de collecte et de la malpropreté sur les domaines public et privé.

R-3

Que la Ville de Montréal, dans ses messages et actions concernant la propreté, favorise et valorise l'implication citoyenne.

R-4

Que la Ville de Montréal accentue son partenariat avec les organismes mandataires du programme Éco-quartier et reconnaisse leur apport en incitant les arrondissements à bonifier les conventions et ententes de service qui les concernent.

R-5

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, prévoit une campagne d'information et de sensibilisation dont l'objectif est de réduire le nombre de dépôts sauvages sur les berges du fleuve Saint-Laurent et de la Rivière-des-Prairies ainsi que dans les éco-territoires de l'agglomération.

R-6

Que la Ville de Montréal favorise, à l'exemple de la corvée annuelle du Mont-Royal, la mobilisation des citoyens aux corvées de nettoyage des berges et des éco-territoires et offre un soutien aux arrondissements concernés à l'occasion de ces activités.

Réglementation

CONSIDÉRANT que les actions de la Ville et celles de ses arrondissements gagnent à être harmonisées;

La commission recommande :

R-7

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, révise la réglementation actuelle afin qu'elle soit uniforme sur le territoire de la Ville.

R-8

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit les modalités d'application de la réglementation afin de réduire les délais d'intervention et hausser le montant des contraventions. Il est également recommandé que la Ville sensibilise le système judiciaire au traitement de ces dossiers.

R-9

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des commerçants afin que ceux-ci se conforment à la réglementation municipale concernant la gestion de leurs déchets, la mise en place de poubelles et la localisation de conteneurs fermés (déchets ou viandes non-comestibles) afin d'éviter le dépôt de rebuts dans les ruelles.

R-10

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des propriétaires de terrains vagues afin de leur rappeler leurs responsabilités à l'égard du nettoyage et de l'entretien des terrains leur appartenant et les inciter à en limiter l'accès dans le but de réduire les dépôts sauvages.

R-11

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des compagnies de chemins de fer afin que celles-ci respectent la réglementation concernant l'entretien des terrains.

R-12

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, augmente considérablement les amendes prévues pour les citoyens contrevenant à la réglementation à l'égard des dépôts sauvages.

R-13

Que la Ville de Montréal règlemente la distribution de la publicité ensachée sur son territoire afin que les citoyens aient l'obligation, pour recevoir ce type de publicité, de se procurer une affichette auto-collante à cet effet. Cette mesure permettrait de réduire tant le nombre que le traitement des sacs laissés sur les domaines public et privé. Il est recommandé également de veiller à l'application de la réglementation concernant la distribution de publicité sur le domaine public et de prévoir le lieu précis de livraison de la publicité ensachée.

R-14

Que la Ville de Montréal pratique la tolérance zéro quant à l'application du règlement sur le recyclage.

Organisation du travail

R-15

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit la tarification et les heures d'ouverture des éco-centres situés dans les arrondissements comptant un grand nombre de dépôts sauvages afin d'inciter les petits entrepreneurs à y déposer leurs rebuts de construction.

R-16

Que la Ville de Montréal, revoit sa prestation de services concernant la collecte des encombrants afin de disposer de ceux-ci promptement et en fonction des besoins locaux.

R-17

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, expérimente et évalue divers types de contenants pour la collecte sélective afin de retenir ceux qui permettront d'accroître le taux de participation tout en réduisant les inconvénients du bac ouvert.

R-18

Que la Ville de Montréal, au terme de l'exercice d'évaluation des bacs à recyclage, choisisse le contenant qui répond aux exigences de quantité selon les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles et qui contribue à la propreté des domaines public et privé.

R-19

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, ait l'opportunité d'expérimenter divers modèles d'organisation du travail, de partage d'équipements et de mobilité de la main-d'oeuvre en vue d'améliorer la prestation de services.

R-20

Que la Ville de Montréal, en raison de la surcharge de travail démesurée occasionnée par le nettoyage lors d'événements publics, évalue la possibilité d'exiger des organisateurs d'événements leur collaboration au service de nettoyage durant la tenue de l'activité.

R-21

Que la Ville de Montréal incite ses arrondissements à établir une meilleure répartition des équipements sur le territoire de la Ville et appuie leurs efforts en vue d'améliorer les parcs d'équipements.

R-22

Que la Ville de Montréal revoit l'actuel modèle organisationnel de la gestion de l'entretien et de la réparation des équipements en collaboration avec les différents partenaires impliqués.

R-23

Que la Ville de Montréal, conjointement avec ses arrondissements, revoit l'organisation du travail en fonction d'activités précises de façon à pouvoir répondre aux urgences.

R-24

Que la Ville de Montréal prévoit des mesures particulières dans certains quartiers nécessitant, en raison de leur densité, leur diversité et de facteurs socio-économiques, davantage d'interventions au niveau de la propreté et qu'elle y alloue les crédits nécessaires.

ANNEXE

ORGANISMES ET CITOYENS AYANT PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES ET DES OPINIONS LORS DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Mme Pascale Fleury, Éco-quartier Pointe Saint-Charles

Mme Isabelle Debras, Comité environnement et propreté Pointe Saint-Charles

Mme Marie-Carmen Tagliero, Éco-quartier Peter-McGill

M. Paul-Antoine Troxler, Regroupement de service des Éco-quartiers

Mme Huguette Turcotte

Mme Geneviève Rivard, Éco-quartier Pointe-aux-Trembles/Rivière-des-Prairies

M. Gilles Déziel

Mme Chantale Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier

M. Luc Bergeron, Comité ZIP Ville-Marie

Mme Micheline Laporte, Éco-quartier Sault-au-Récollet

M. Pierre Vaillant, Éco-quartier Sault-au-Récollet

M. Gaudreault

Mémoires et documents écrits

Propositions concernant la distribution du Publi-sac et la réorganisation des collectes, Éco-quartier et Comité environnement et propreté de Pointe Saint-Charles

Cleanliness review & recommandations Peter McGill district, Éco-quartier Peter-McGill

Commentaires sur le programme Éco-quartier, Regroupement de service des Éco-quartiers

Graffiti 2000 et Réflexion sur la propreté de Montréal, Éco-quartier Sault-au-Récollet

Projet collectif : semaine métropolitaine des berges, Comités ZIP Ville-Marie et Jacques-Cartier